AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2220
FR0010567032-FS0927

22 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

ACCES INDUSTRIE

(Alternext)

Par courriers reçus le 21 septembre 2017, la société par actions simplifiée AI Holding[1] (19 avenue de l'Opéra, 75001 Paris), a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 15 septembre 2017, par l'intermédiaire des sociétés Financière Accès Industrie et Accès Investissements qu'elle contrôle, les seuils de 50% du capital et des droits de vote et 95% des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire desdites sociétés, 5 540 067 actions ACCES INDUSTRIE représentant 10 466 327 droits de vote, soit 91,68% du capital et 95,03% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Financière Accès Industrie	4 686 710	77,56	9 373 420	85,10
Accès Investissements	239 550	3,96	479 100	4,35
AI Holding	613 807	10,16	613 807	5,57
Total	**5 540 067**	**91,68**	**10 466 327**	**95,03**

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de la totalité des actions des sociétés Financière Accès Industrie et Accès Investissements par la société AI Holding[3].

[1] Société contrôlée par les fonds professionnels de capital investissement Parquest Capital II A FPCI, Parquest Capital II B FPCI et Parquest Capital II C FPCI, représentés par leur société de gestion, la société par actions simplifiée Parquest Capital.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 042 898 actions représentant 11 014 053 droits de vote, sur la base du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé le 20 septembre 2017 par les sociétés Parquest Capital et ACCES INDUSTRIE.